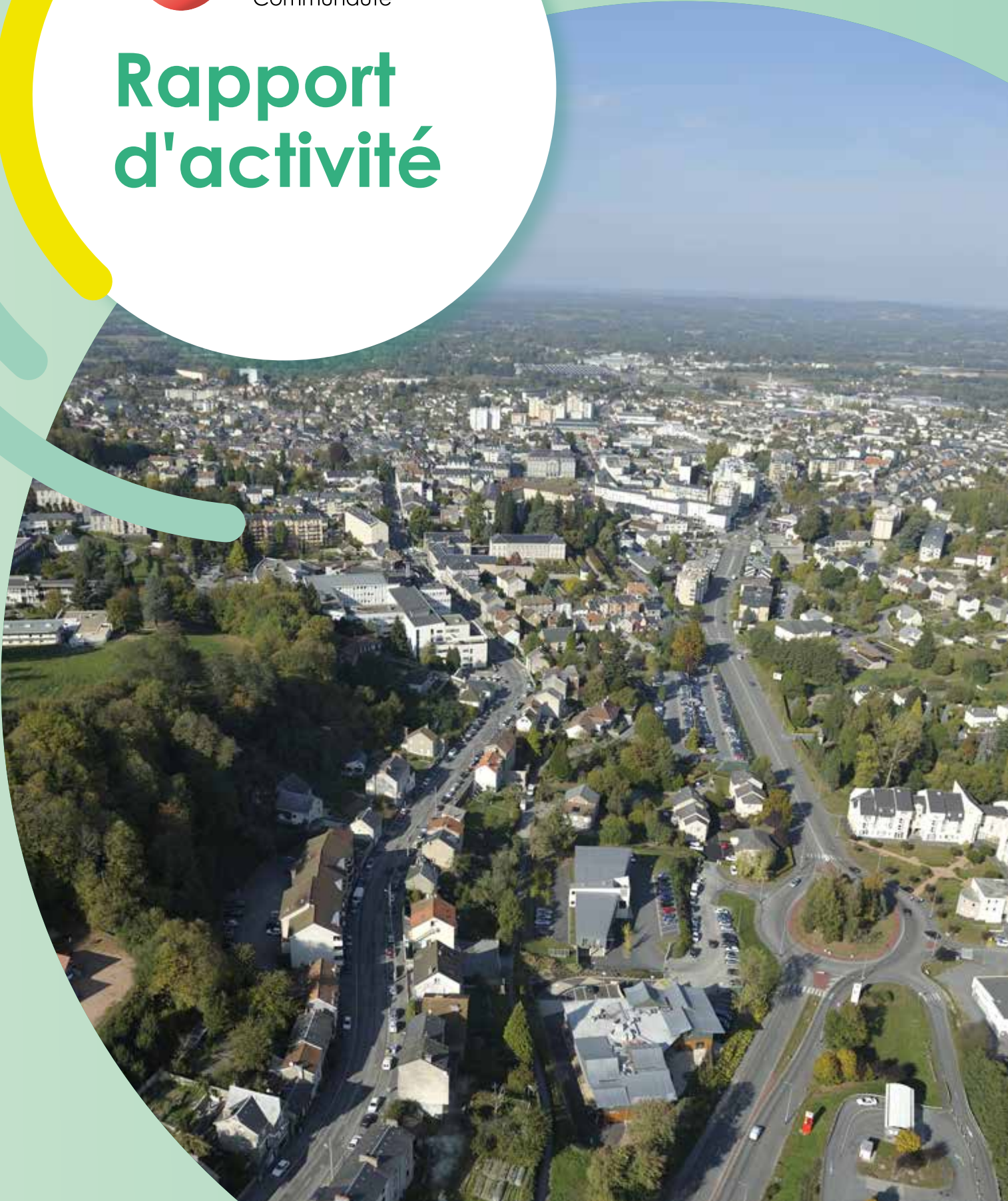


2025



L'Agglo
Grand Guéret
Communauté

Rapport d'activité



Sommaire

Les 25 communes du territoire	p.4
Les compétences	p.6
Direction de l'aménagement du territoire	
- Habitat	p.10
- Urbanisme	p.12
- Accueil des gens du voyage	p.14
- Politique de la Ville	p.16
- Plan Climat Air Énergie Territorial	p.18
Direction du développement local collaboratif	
- Tiers-Lieu « La Quincaillerie »	p.24
- Europe / Leader / Coopération	p.26
Direction de la petite enfance	
- Multi-accueil collectif et familial à Guéret, Micro-crèche à Saint-Fiel, Multi-accueil collectif à Saint-Vaury, RPE du Grand Guéret	p.30
Direction de la lecture publique	
- Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, réseau de lecture publique	p.34
Direction des services techniques	
- Eau potable / assainissement collectif / eaux pluviales	p.38
- GEMAPI	p.40
- Service Public d'Assainissement Non Collectif	p.42
- Bureau d'études	p.44
- Transports publics	p.46
Direction du développement économique et touristique	
- Développement économique	p.50
- Sports Nature	p.52
- Parc Animalier des Monts de Guéret « Les Loups de Chabrières »	p.54
- Piscine	p.56

Edité en septembre 2026

Crédits photos : Collection Grand Guéret / JM. PERICAT (dont couverture et photos des communes) / M.TIJERAS / Phovoir / Maïke und Björn Bröskamp de Pixabay / Paul Brennan de Pixabay / awesomecontent de Freepik

25 Communes membres

25 communes membres : Ajain - Anzême - La Brionne - Bussière-Dunoise
La Chapelle-Taillefert - Gartempe - Glénic - Guéret - Jouillat - Mazeirat
Montaigut-le-Blanc - Peyrabout - Saint-Christophe - Saint-Éloi - Saint-Fiel
Saint-Laurent - Saint-Léger-le-Guéretois - Saint-Silvain-Montaigut
Saint-Sulpice-le-Guéretois - Saint-Vaury - Saint-Victor-en-Marche - Saint-Yrieix-les-Bois
Sainte-Feyre - La Saunière - Savennes



- 15 décembre 1992 -
Naissance du District
du Pays de Guéret Saint-Vaury.
Président : André LEJEUNE.

- 1^{er} décembre 1999 -
Transformation en Communauté de
Communes de Guéret Saint-Vaury.
17 communes membres,
puis 19 en 2003.
Présidents : André LEJEUNE,
puis Michel VERGNIER en octobre
2009.

- 1^{er} janvier 2013 -
Transformation en Communauté
d'Agglomération du Grand Guéret.
22 communes membres,
puis 25 en 2018.
Présidents : Michel VERGNIER,
Éric CORREIA, Éric BODEAU depuis
avril 2026.



[Ajain]
La Croix de Villandry



[Anzême]
Les gorges de la Creuse



[La Brionne]
Le lavoir de Larpent



[Bussière-Dunoise]
L'étang de la Vergne



[La Chapelle-Taillefert]
Le bourg



[Gartempe]
L'église



[Glénic]
Le viaduc



[Guéret]
Le centre-ville



[Jouillat]
La plage de Pêchadoire



[Mazeirat]
L'église



[Montaigut-le-Blanc]
Le château



[Peyrabout]
La cabane du cantonnier



[Saint-Christophe]
Le clocher



[Saint-Eloi]
Le bourg



[Saint-Fiel]
Le viaduc



[Saint-Laurent]
Le bourg



[Saint-Léger-le-Guéretois]
Le bourg



[Saint-Silvain-Montaigut]
La fontaine des Galeux



[Saint-Sulpice-le-Guéretois]
Le pont de la Naute



[Saint-Vaury]
La statue de Saint-Valéric



[Saint-Yrieix-les-Bois]
Le bourg



[Sainte-Feyre]
Le château de Sainte-Feyre



[Saint-Victor-en-Marche]
L'église



[La Saunière]
Le château du Thérêt



[Savennes]
L'église

Les compétences

La définition des compétences d'un EPCI est encadrée par la loi. Deux grands principes régissent les EPCI :

- **le principe de spécialité** : pas de compétences générales comme les collectivités locales mais des compétences d'attribution ; l'EPCI ne peut exercer que les compétences qui lui ont été transférées par ses communes membres et qui figurent expressément dans ses statuts ;
- **le principe d'exclusivité** : le transfert d'une compétence donnée à l'EPCI par ses communes membres entraîne le dessaisissement total de ces dernières dans le domaine transféré.

La Communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

Au niveau des compétences obligatoires :

1. En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.
3. En matière d'équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
4. En matière de politique de la ville dans la communauté : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;
5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
6. En matière d'accueil des gens du voyage : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ; ; création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
7. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
8. Eau ;
9. Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 ;
10. Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1.

Au niveau des compétences supplémentaires :

1. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
2. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
 - montage du dossier définitif du contrat de rivière Gartempe, conformément à la circulaire n° 94.81 du 24 Octobre 1994, aux études et recherches nécessaires au montage du dossier définitif, à l'animation, la sensibilisation et la communication dans le cadre du montage du dossier définitif,
 - études et toutes actions liées à la création et l'exploitation d'équipements visant à développer la production d'énergie éolienne sur le territoire communautaire ;
3. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
4. Action sociale d'intérêt communautaire.

Autres compétences :

- Entretien et gestion de l'ancienne voie ferrée (partie communale) sise sur la commune de Guéret,
- Gestion d'un centre de ressources domotique, organisé autour de trois activités principales : des formations professionnelles universitaires, une pépinière d'entreprises et un espace de simulation virtuelle immersive pour pré-visualiser les travaux et aménagements nécessaires à l'adaptation de l'habitat, dans les situations de handicap et de la perte d'autonomie,
- Gestion d'une aire d'accueil et de promotion des activités économiques et touristiques dénommée "Aire des Monts de Guéret",
- Mise en œuvre des dispositifs financiers d'incitation à la rénovation des façades d'immeubles dans les périmètres définis par le règlement de la collectivité,
- Soutien financier à la mise aux normes des dispositifs d'assainissement autonomes et collectifs,
- Conception, construction et exploitation d'un réseau d'eau industrielle,
- Étude et développement des commissions à très haut débit sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ; et notamment l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au syndicat mixte "DORSAL",
- Actions d'ingénierie visant à favoriser le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et technologique sur le territoire communautaire,
- Adhésion de la Communauté d'Agglomération au syndicat mixte pour la création, l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de Montluçon Guéret,
- Création et gestion d'un tiers-lieu centralisateur des pratiques numériques, lieu hybride en matière social, économique et culturel, avec un espace de travail partagé à la population, un Fab Lab, une salle de spectacle vivant et de conférence, permettant la mise en commun des réseaux, des moyens, des compétences des acteurs économiques et sociaux du territoire,
- Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à la SCIC "InnoVill'âge",
- Aménagement, mise en accessibilité des emplacements réservés aux arrêts de bus, installation, renouvellement et entretien du mobilier urbain attenants (poteau, abribus,...), signalisation horizontale et verticale des points d'arrêts,
- Réalisation d'études de diagnostic territorial foncier agricole,
- Élaboration et mise en œuvre d'une charte forestière,
- Aménagement et la gestion d'immobiliers en vue de la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires correspondant à la définition de l'article L 6323-3 du Code de la Santé Publique ou de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé au sens de l'article L. 1434-12 du même code,
- Aménagement et la gestion d'un Parc animalier en forêt de Chabrières,
- Création, aménagement et exploitation de gîtes ruraux ou hébergements légers de loisirs dans le cadre de hameaux ou de sites comprenant au moins 6 hébergements, et les hébergements de plein air attenants formant un seul ensemble de gestion,
- Gestion des sites touristiques sis aux lieux-dits Grand Pièce et Péchadoire sur la commune d'Anzême et sis aux lieux-dits Lavaud et Moulin du Prat sur la commune de Jouillat,
- Aménagement touristique de la Vallée de la Gartempe sur le territoire de la Communauté d'Agglomération,
- Création, aménagement, gestion, animation et entretien de la Station Sports Nature des Monts de Guéret comprenant les activités de randonnées, d'orientation, de Vélo Tout Terrain (V.T.T.), de cyclotourisme, de pêche, d'escalade, de vol libre, de triathlon, de trail, de canoë kayak, de paddle, de parcours acrobatique en hauteur, d'activités nautiques et aquatiques sur les sites d'Anzême et de Jouillat,
- Aménagement, gestion et entretien de l'arboretum situé en forêt de Chabrières sur la commune de Guéret,
- Étude, construction et gestion d'une fourrière canine chargée de récupérer les chiens et chats errants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération,
- Soutien financier apporté à la SPA de la Creuse à la place des contributions des communes,
- Gestion d'un crématorium situé sur la commune d'Ajain,
- Élaboration et mise en œuvre d'un Agenda 21.



Direction de l'aménagement du territoire

Les services :

- Habitat
- Urbanisme
- Accueil des Gens du Voyage
- Politique de la Ville
- Plan Climat Air Énergie Territorial

L'année 2025 a permis de mettre en œuvre le programme Local de l'Habitat 2025/2030. Document cadre des politiques locales d'habitat, ce programme permet notamment :

- de développer des actions d'amélioration de l'habitat : embellissement de façades, assainissement, logements sociaux, lutte contre l'habitat indigne, énergie, adaptation des logements (handicap, vieillissement) ;
- de développer de nouveaux projets : lutte contre la vacance en centre-bourg, logements communaux.



Les missions du service

Élaboration et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat.

Aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé :

- Opération d'incitation à la rénovation des façades ;
- Accompagnement technique et financier des projets de rénovation de logements vacants en centre-bourgs ;
- Participation à la mise en œuvre du Pacte territorial France Renov Creuse (adaptation du logement au vieillissement et/ou au handicap, lutte contre l'habitat indigne et rénovation énergétique) > aides aux travaux et cofinancement de l'équipe d'animation Creuse Habitat ;

- Mise aux normes de l'assainissement non collectif ou raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Mise en place de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain de Guéret : financement de l'équipe d'animation SOLIHA et aides aux travaux.

Accompagnement technique et financier des communes dans leurs projets de rénovation de logements communaux.

Financement des projets de développement de l'offre locative sociale publique.

Installation et animation de la Conférence Intercommunale du Logement.

Les actions phares de 2025

La mise en œuvre du programme Local de l'habitat 2025/2030 a permis à l'Agglo de poursuivre son action en faveur de l'habitat et d'initier de nouveaux dispositifs d'accompagnement. À travers 12 actions concrètes, l'EPCI accompagne les habitants dans leurs projets de rénovation et les différents intervenants privés et publics du secteur dans l'amélioration de l'habitat et de la qualité de vie.

L'amélioration de l'habitat dans les centres-bourgs se poursuit. En 2025, l'ensemble des communes

de l'agglomération est doté d'un périmètre spécifique d'intervention. L'opération façades (12 projets accompagnés pour 58 000 € de subventions) est maintenant accompagné par le dispositif de lutte contre la vacance (5 logements accompagnés pour 34 300 € de subventions).

L'accompagnement des propriétaires du centre-ville de Guéret est réalisé dans le cadre de la dernière année de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU). Avec 26 façades et 80 logements rénovés

pendant ce programme, cette animation montre tout son intérêt et sera développée à nouveau pour 2026 par avenant pour les propriétaires bailleurs et les copropriétés.

Parmi **le soutien régulier au Pacte territorial France Renov' Creuse, l'accompagnement du maintien à domicile des personnes âgées** avec le subventionnement des travaux d'adaptation des logements (salles de bain, monte-escaliers, etc.) continue d'être un axe fort avec 42 ménages accompagnés.

Les chiffres clés de 2025

Budget	
dépenses fonctionnement	dépenses investissement
258 000 €	196 000 €
recettes fonctionnement	recettes investissement
119 000 €	8 000 €

Aides, subventions engagées par l'Agglo

215 000 €
sur les dispositifs de soutien à l'habitat privé
34 300 €
pour 5 logements vacants
58 000 €
pour 12 dossiers façades
25 700 €
pour 2 logements communaux

Les perspectives 2026

- Poursuite de l'OPAH-RU du centre-ville de Guéret dans le cadre d'un avenant pour accompagner les propriétaires bailleurs et les copropriétés. Une étude pré-opérationnelle est également prévue au second semestre 2026 afin de préparer la suite de l'animation sur le centre-ville de Guéret.
- Animation et concrétisation de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) du centre-ville de Guéret. Des travaux sont en cours sur la moitié de ces immeubles pour lesquels une sortie favorable de l'ORI pourra être envisagée.
- Poursuite des dispositifs d'aide à l'habitat dans le cadre du nouveau Pacte territorial France Renov' Creuse.

Continuité du déploiement des actions du Programme Local de l'Habitat 2025/2030 :

- Accompagnement technique aux communes pour la rénovation, le subventionnement et la mise en location de logements communaux ;
- Accompagnement technique aux propriétaires pour la lutte contre le logement vacant en centre-bourg ;
- Travail partenarial pour la mise en œuvre de la Conférence Intercommunale du Logement pour le logement social.

Le Service Urbanisme poursuit en 2025 l'accompagnement des élus dans la traduction spatiale et réglementaire des projets du territoire dans les documents d'urbanisme. Ces documents permettent un développement équilibré favorisant l'accueil de la population et le développement d'activités économiques.

Les missions du service s'organisent à travers l'évolution des documents d'urbanisme communaux, l'instruction des Autorisations d'Urbanisme dans notre Centre Mutualisé d'Instruction et surtout, cette année, par le lancement du Plan local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

L'Agglo du Grand Guéret élabore son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Donnez votre avis sur le PLUi

Quels paysages pour demain ? Où puis-je implanter mon entreprise ?
Quelle place pour l'agriculture, le commerce, l'artisanat ?
Mon terrain peut-il devenir constructible ?

→ registre disponible dans les 25 mairies du territoire et au siège de l'Agglo

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

→ Le PLUi est un document de planification stratégique élaboré à l'échelle de l'agglomération. Il a pour finalité de faire émerger un projet de territoire partagé fixant notamment les règles d'occupation des sols.

Contact :
plui@agglo-grandgueret.fr - 05 55 41 04 48

L'Agglo Grand Guéret Communauté

Les missions du service

Le service urbanisme a conservé une activité particulièrement fournie en 2025 en assurant :

- l'instruction de près de 1 000 autorisations du droit des sols sur les 20 communes adhérentes et le conseil en amont sur les projets de développement ;
- la poursuite des procédures de modification des documents d'urbanisme communaux ;
- le lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- la participation aux travaux en matière de planification et l'intégration dans les documents des orientations :
 - départementales (Syndicat intercommunal porteur du Schéma de Cohérence Territorial > SCOT),
 - régionales (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Équilibre des Territoires > SRADDET),
 - nationales : prise en compte des objectifs de sobriété foncière > vers le « Zéro Artificialisation Net » d'ici 2050.

Les actions phares de 2025

Le lancement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en mai 2025 va permettre à l'Agglo de structurer son schéma d'aménagement à l'échelle intercommunale avec une vision à moyen terme sur 12 ans. La première phase concernant le diagnostic territorial a été réalisée sur le second semestre 2025.

En 2025, le service urbanisme, en collaboration avec l'UDAP et les architectes des Bâtiments de France

a également travaillé à la réflexion de **périmètres délimités des abords des monuments historiques sur les villes de Sainte-Feyre et Guéret**. Ces réflexions sont destinées à être intégrées dans les documents d'urbanisme.

Les révisions générales des PLU de Sainte-Feyre et de Saint-Fiel réalisées depuis 2024 ont abouti cette année. Les recours gracieux ou contentieux sur la révision générale du PLU de Saint-Fiel ont tous trouvé une issue positive pour l'Agglo et la

commune tandis que trois recours contentieux sur la révision générale du PLU de Sainte-Feyre ont abouti favorablement au 1^{er} semestre 2026

La procédure de dématérialisation des autorisations d'urbanisme a bien avancé en 2025 avec la mise en place du guichet unique sur la ville de Guéret et le début du processus partenarial de déploiement sur les autres communes, avec un objectif de réalisation au 1^{er} janvier 2027.

Les chiffres clés de 2025

Budget du Centre Instructeur Mutualisé

coût de fonctionnement maîtrisé
85 K€/an

Actes instruits

918

Les perspectives 2026

- **PLUi** : Finalisation du diagnostic et travail collaboratif pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au second semestre 2026.
- **Documents communaux** : Finalisation de la modification du PLU de Saint-Fiel et lancement de la modification du PLU de Guéret.
- **Déploiement de la dématérialisation des Autorisations d'urbanisme dans les 20 communes adhérentes.**
- **Participation aux travaux menés dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Département de la Creuse avec les EPCI du département**

L'accueil des gens du voyage a connu des situations contrastées sur le territoire en 2025. Si la fréquentation de l'aire permanente du Petit Bénéfice a progressé, avec 53 familles accueillies au cours de l'année, plusieurs installations illicites ont également été constatées sur certaines communes. L'ouverture en juin de l'Aire de Grand Passage a permis d'apporter des solutions d'accueil complémentaires et de mieux répondre aux besoins observés sur le territoire. Pour rappel, l'Aire de Grand Passage d'une capacité d'accueil de 80 familles itinérantes a été financée par l'État à hauteur de 80 %. Le reste à charge de l'Agglo a été réparti sur l'ensemble des intercommunalités creusoises pour un montant de 127 604 €. Une convention d'entente intercommunale traduit cet engagement des intercommunalités creusoises pour le financement mais aussi pour le fonctionnement de cet équipement à vocation départementale.



Les missions du service

Suivi de la gestion quotidienne confiée à la société "L'Hacienda" : occupation, paiement des séjours.

Gestion des incivilités et dégradations.

Programmation des travaux de réparation et/ou d'amélioration du site.

Coordination et partenariat avec le gestionnaire et les acteurs locaux (sécurité publique, travailleurs sociaux dont la mission tsigane de l'UDAF de plus en plus sollicitée, etc.).

Les actions phares de 2025

Action 1 : Ouverture de l'Aire de Grand Passage dans les délais annoncés : fin des travaux d'aménagement en mai, validation du règlement intérieur, organisation avec le gestionnaire de l'accueil des groupes, accueil des deux premiers groupes en août et septembre.

Action 2 : Formalisation de l'entente entre les dix établissements publics de coopération intercommunale creusoises pour l'aménagement et la gestion de l'Aire de Grand Passage.

Action 3 : Mise en place de trois protocoles de gestion des incidents avec l'ensemble des partenaires concernés pour améliorer la gestion des deux aires d'accueil :

- les incidents techniques,
- les incidents financiers,
- les incidents humains.

À noter le travail très important et apprécié du Centre Social Tsigane qui accompagne de plus en plus de familles de l'Aire d'Accueil Permanente.

Les chiffres clés de 2025

Taux de remplissage global

31 %

Stationnements illicites

2

Accueil de groupes

2

Tendance à la sédentarisation

4 familles

Les perspectives 2026

- Ouverture de l'Aire de Grand Passage de mi-mars à mi-octobre avec suivi des réservations.
- Suivi renforcé des familles de l'Aire d'Accueil avec les travailleurs sociaux.
- Mise en œuvre du partenariat avec les intercommunalités creusoises.
- Amélioration du suivi technique des deux sites d'accueil des gens du voyage.

Après la signature du Contrat de ville, l'année a été consacrée à sa mise en œuvre aux côtés de l'ensemble des partenaires mobilisés. L'élargissement du périmètre prioritaire aux secteurs Allende, collège Martin Nadaud et centre-ville a conduit à renforcer la connaissance des besoins et des attentes des habitants afin d'adapter au mieux les actions menées sur le territoire. Les initiatives en faveur du retour à l'emploi se sont poursuivies et consolidées. Dans ce domaine, l'Agglo s'est affirmée comme un acteur majeur, en lien étroit avec les services publics de l'emploi. Enfin, l'ouverture du restaurant solidaire, situé au cœur du nouveau quartier périmètre, est venue enrichir l'offre de services de proximité, répondant aux besoins des habitants tout en bénéficiant à l'ensemble de la population guérétoise.



Inauguration du restaurant solidaire "L'Assiette Partagée", le 15.09.2026

Les missions du service

Animation, coordination et évaluation du contrat de ville du Grand Guéret.
Élaboration et rédaction de tous les documents stratégiques du contrat de ville.
Animation et coordination des réunions avec l'ensemble des partenaires.

Mise en place des outils d'évaluation des politiques mises en œuvre sur le territoire qui permettront de mesurer la réduction des inégalités et de la pauvreté.
Élaboration et suivi de l'appel à projet, suivi et accompagnement des porteurs.

Les actions phares de 2025

Cité de l'emploi

• Accompagnement vers l'emploi :

La troisième année a continué à porter ses fruits en matière d'accompagnement à l'emploi. Le nombre de personnes suivies est passé à 91 en fin d'année 2025, soit 31 % du nombre total de demandeurs d'emploi (23 % en 2024), à périmètre constant. En tenant compte du nouveau périmètre, cela représente 21 % du nombre de demandeurs d'emploi. Le succès se confirme également avec une partie des suivis qui ont pu être remis en emploi, et accompagnés auprès de leurs nouveaux employeurs. Aussi, ce sont 68 sorties positives qui illustrent cette réussite : emploi, stages, retours en

formation, création d'entreprises. Compte tenu de cette réussite, la mission se poursuit jusqu'en 2027.

• **Restaurant solidaire :** Le CCAS de la ville s'est emparé du projet et a souhaité améliorer son offre de service auprès du grand public, tout en conservant son cœur de cible que sont les plus précaires. Les investissements ont eu lieu au CCAS pour améliorer la qualité de service en salle, mais également en cuisine. Le 15 septembre 2025, « l'Assiette partagée » a officiellement ouvert ses portes à tous, et montre une réussite probante : la fréquentation a durablement été multipliée par 4 en fin d'année 2025. Cet accroissement de convives, et de revenus, permet à présent d'envisager sereinement

la dernière étape du projet : le recrutement d'un habitant du quartier en renfort de l'équipe en cuisine/service. L'objectif sera alors pleinement atteint.

La cité éducative : Le Quartier de Guéret a été labellisé « cité éducative » en 2025. Au travers de ce dispositif, il s'agit de conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles. Ce dispositif concerne les enfants de 0 à 25 ans, et a vu 35 actions se déployer dans le collège M. Nadaud et l'école J. révert, mais également hors les murs. Ce dispositif doit permettre de déployer des pratiques de travail collectives entre les établissements et les partenaires.

Les chiffres clés de 2025

Budget

dépenses
fonctionnement

85 000 €

subventions

70 000 €

Appel à projet

21 000 €

Recettes
fonctionnement

50 000 €

pour la Cité de l'emploi

Accompagnement à l'emploi

**91 demandeurs
d'emploi
accompagnés**
dont 68 sorties positives

Contrat de ville

20 signataires

53 actions

déployées par les associations pour les habitants du quartier et de Guéret

**3 structures
accompagnées**
sur 3 ans

Les perspectives 2026

2026 signe la confirmation des dynamiques engagées en 2025 sur l'emploi, l'éducation. Il restera à terminer les travaux d'aménagement, du cheminement doux en sécurisant le pont SNCF à Beauregard, à confirmer le développement du restaurant solidaire au CCAS et au FJT, ou encore à confirmer la dynamique « entreprise » liée au poste d'animatrice emploi.

Il conviendra également d'engager les projets de renouvellement urbain à Brésard et Charles de Gaulle pour donner un nouveau visage au quartier.

Cette nouvelle mouture du Contrat sera également l'occasion de repartir sur une nouvelle dynamique de communication de l'ensemble des opérations concourant au bien-être des habitants.

2025 a été la première année complète de mise en œuvre du plan climat. Les initiatives, notamment à destination du grand public, se sont multipliées et le schéma vélo a été déployé selon le calendrier prévu.



Les missions du service

Mettre en œuvre et animer le plan climat.

Animer les dispositifs financiers liés.

Assister les communes membres dans leurs projets.

Développer les énergies renouvelables sur le territoire dans le but de produire chaque année avec des énergies renouvelables autant d'électricité que le territoire en consomme.

Réduire la consommation énergétique du territoire.

Augmenter l'usage du vélo sur le territoire.

Les actions phares de 2025

Réalisation de la liaison cyclable Guéret - Bussière-Dunoise : (tranche 1 jusqu'à Theix). Cette liaison permet ainsi aux habitants de venir travailler et de se promener à vélo sur une voie verte de 7 km. Celle-ci emprunte le tracé de l'ancienne voie ferrée et profite ainsi d'un très faible dénivelé. Les travaux ont été réalisés en partie par des associations locales qui ont utilisé cet itinéraire pour la course pédestre « Les foulées du rail » en 2025.

Un service de location de vélo en longue durée a été ouvert à l'été 2025. Il permet aux habitants, à tarif préférentiel, de pouvoir utiliser un vélo électrique plusieurs mois pour voir si cette solution de mobilité leur conviendrait avant potentiellement de faire l'acquisition de leur propre équipement.

L'atlas de la biodiversité est entré pleinement en œuvre. Un état de la connaissance a été réalisé en partenariat avec de nombreuses associations naturalistes. Onze animations grand public ont été faites ainsi que deux animations scolaires.

Des journées techniques dédiées à la gestion durable des haies ont été organisées. Les agents communaux et départements en charge des voiries ont ainsi pu se former à ce sujet.

Un service de conseil aux particuliers sur le photovoltaïque a été mis en place. Il est disponible par téléphone et mail pour répondre aux questions que se posent les habitants sur leurs projets de toitures solaires. Ce service est en mesure de conseiller

techniquement les usagers de manière personnalisée, d'étudier les devis présentés et d'accompagner dans les démarches administratives.

Une animation forestière a été relancée avec un agent dédié à ce sujet en interne. Les acteurs de ce domaine ont ainsi été rencontrés, une formation a été organisée à destination des communes et le suivi des chantiers forestiers a été démarré. Un accompagnement technique et une formation sur le terrain pour le suivi des chantiers a également été proposé par le CRPF à destination des référents forêt des communes.

Les chiffres clés de 2025

Budget	
dépenses fonctionnement	dépenses investissement
89 000 €	158 000 €
recettes fonctionnement	recettes investissement
12 000 €	71 500 €

Les perspectives 2026

• Schéma vélo :

- Démarrage de la liaison jusqu'à Sainte-Feyre et de la tranche 2 jusqu'à Bussière-Dunoise,
- Finalisation de la liaison jusqu'au collège Martin Nadaud,
- Mise en place d'une subvention pour l'achat d'un vélo électrique.

• Plan climat :

- Accompagnement individualisé de communes dans la gestion durable de leurs haies,
- Renforcement du service d'accompagnement photovoltaïque pour les habitants via une promotion renforcée,
- Renforcement du service de location de vélo avec une offre améliorée pour répondre à toutes les conditions météorologiques,
- Lancement d'une expérimentation sur la collecte des biodéchets des professionnels du centre-ville de Guéret.



Direction du développement local collaboratif

Les services :

- Tiers-lieu « La Quincaillerie »
- Europe / Leader / Coopération

2025 aura été une année collective et festive pour la Quincaillerie. Les 10 ans du lieu ont rassemblé habitants, partenaires, élus et techiciens autour de trois jours festifs mêlant culture, numérique et initiatives citoyennes. L'accueil d'October Make, événement national du RFF Labs (Réseau Français des Fablabs) venu lui aussi fêter ses 10 ans, a confirmé l'ancrage de la Quincaillerie dans ce réseau national.



Les 10 ans du Réseau Français des FabLabs ©RFF Labs

Les missions du service

Favoriser et développer les usages pratiques des nouveaux outils de production numériques (imprimante 3D, découpe laser, brodeuse numérique, etc).

Fédérer autour de ces pratiques innovantes les acteurs locaux de l'éducation populaire, les médias associatifs locaux et la population.

Développer un lieu unique de création collaborative ouvert à tous, mettant à disposition des compétences et du matériel en libre accès et/ou prêt.

Mettre à disposition de la population et des nouveaux arrivants un espace de coworking

sur le territoire. Inviter les entreprises, comme les télétravailleurs, les associations et les étudiants, à déployer leurs activités dans un cadre convivial, collaboratif et dans le respect d'un choix de vie.

Croiser les médias associatifs locaux [Polymédia Local de Proximité] dans le but de leur apporter un soutien transversal et leur donner un accès diversifié au travers d'autres canaux de diffusion. Cela permet la mutualisation de moyens humains, techniques et technologiques.

Enfin, un tel lieu a également pour ambition de proposer au territoire un espace dynamique, transversal et intergénérationnel participant à la dynamisation de la cité.

Les actions phares de 2025

La Quincaillerie, un lieu de vie :

Au quotidien, la Quincaillerie poursuit son rôle de lieu ouvert à toutes et tous grâce à un accueil inconditionnel favorisant les rencontres, l'émergence d'initiatives et l'accompagnement de projets. La programmation régulière d'expositions, de concerts et d'événements culturels contribue à faire vivre le lieu et à encourager la diversité des expressions. Plus de 40 associations, collectifs et structures résidentes ou partenaires participent ainsi à la dynamique collective, faisant de la Quincaillerie un espace ressource, vivant et accessible au cœur du territoire.

Les 10 ans de la Quincaillerie :

La Quincaillerie a célébré ses 10 ans d'existence à travers trois journées festives et ouvertes à tous. Habitants, partenaires, usagers réguliers et anciens habitués se sont retrouvés pour partager l'histoire du lieu, valoriser les projets menés et imaginer les 10 ans à venir. Ateliers, rencontres, expositions, concerts et moments conviviaux ont illustré la diversité des activités portées par le Tiers-Lieu depuis une décennie.

October Make : En 2025, la Quincaillerie a accueilli l'édition anniversaire d'October Make, marquant les 10 ans du Réseau Français des FabLabs (RFF Labs). Organisé du 8 au 11 octobre à Guéret, cet événement national a rassemblé makers, fabmanagers et partenaires autour des enjeux des FabLabs et des espaces du faire, avec ateliers, formations et temps d'échanges. Ce retour aux sources avait une dimension symbolique forte, la création du réseau ayant eu lieu en 2015 à la Quincaillerie. Cette rencontre a confirmé le rôle structurant du lieu dans l'écosystème national.

Médiation numérique : L'activité de médiation numérique s'est poursuivie avec une forte mobilisation en 2025. Au total, 105 ateliers collectifs ont été proposés sur l'ensemble du territoire, réunissant 113 apprenants, avec une moyenne de 9 ateliers suivis par personne. Parallèlement, 973 accompagnements individuels ont été réalisés auprès de 239 personnes, dont 271 démarches administratives. On note également 111 opérations de maintenance des équipements,

en partie liées au passage à Windows 11, illustrant l'importance de l'accompagnement technique dans les usages numériques du quotidien.

Fablab : L'activité de fabrication de pièces de réparation en impression 3D s'est fortement développée en 2025, grâce à l'obtention de licences Autodesk, à l'acquisition d'une imprimante de marque BambuLab et à la montée en compétences de l'équipe, notamment via une formation complémentaire sur Fusion. Ces moyens ont permis d'accompagner plusieurs services de l'Agglo du Grand Guéret, comme la Bibliothèque Multimédia (supports et jetons pour la gestion des consignes) ou le service des eaux (flocage de vêtements). Par ailleurs, la Quincaillerie est de plus en plus sollicitée par des professionnels et artisans, comme un facteur d'accordéon ou une conceptrice d'éventails, pour des projets de conception et de fabrication.

Les chiffres clés de 2025

Budget		Evènements
dépenses fonctionnement	recettes fonctionnement	7 expositions
339 000 €	276 000 €	12aine de concerts
		10aine de conférences

Les perspectives 2026

• En 2026, la Quincaillerie poursuivra son développement en consolidant son rôle de Tiers-Lieu ouvert à toutes et tous. L'objectif reste de renforcer l'accueil inconditionnel, les espaces de rencontre du quotidien, le soutien aux initiatives des habitants et la programmation culturelle accessible au plus grand nombre.

• La Quincaillerie continuera également à s'engager dans la lutte contre l'isolement, en

proposant des temps conviviaux, des événements ouverts et des actions favorisant les rencontres entre les publics. La médiation numérique et l'accompagnement aux usages resteront des axes importants, notamment pour faciliter l'accès aux droits et aux services.

• Enfin, suite aux travaux menés par les étudiants de la cité Raymond Loewy fin 2025 autour de l'évolution du lieu, une réflexion sera engagée sur l'agrandissement

et la végétalisation de la Quincaillerie. L'objectif est de créer des espaces extérieurs plus accueillants, agréables et adaptés aux besoins de toutes et tous, favorisant les échanges, les usages informels et l'appropriation du lieu par les habitants.

Dans le cadre de l'approche territoriale des fonds européens, sept opérations ont été présélectionnées : commerces de proximité, activité de pleine nature, hébergement touristique et aménagement de bourg. Le montant total présélectionné atteint 1 181 522 € soit 63 % de l'enveloppe totale du territoire pour 2023-2027.

Dans le cadre du contrat de développement et de transitions de la Région 2023-2025, 45 projets sont inscrits dont 26 engagés sur l'agglomération pour un montant total de 1 297 854 €.



Participation citoyenne, et pourquoi pas ? organisé dans le cadre du joli mois de l'Europe le 14 mai 2025

Les missions du service

Animer la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre de l'ap-proche territoriale des fonds européens 2023-2027 du Territoire de Guéret, c'est :

- animer la vie du Groupe d'Action Locale et organiser ses différents comités,
- rencontrer des nouveaux porteurs et les accompagner dans le montage de leurs projets et la gestion administrative de leurs demandes,
- communiquer sur la stratégie, l'Europe et les actions menées par le GAL auprès des dif-férents acteurs du territoire et de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- préparer et animer des événements autour de l'Europe et de la vie du GAL,
- gérer le suivi financier de l'enveloppe du pro-gramme territorial,
- réaliser une étude évaluative et ajuster la mise en œuvre de la stratégie du territoire au fil de sa programmation.

Dans le cadre du contrat de développement et de transitions de la région Nouvelle Aquitaine, les missions de la cheffe de projet consistent à :

- piloter et animer les comités du contrat avec la région,
- assurer une coordination financière entre les partenaires afin d'optimiser leur contribution aux porteurs de projets accompagnés,
- partir à la rencontre des élus et des acteurs du territoire, pour inventorier les actions menées pour les accompagner dans leur recherche de financement,
- accompagner les porteurs dans la recherche de financements ou le montage des de-mandes d'aide de la Région,
- gérer le suivi du financement de l'ingénierie mise au service de la stratégie du contrat.

Les actions phares de 2025

Édition du rapport final sur la gouvernance, l'animation et la stratégie du programme LEADER de 2014 à 2024 avec la rétrospective de ses 89 projets financés.

Événement organisé dans le cadre du Joli Mois de l'Europe « Participation citoyenne et pourquoi pas ? » : Témoignages sur des projets participatifs (épicerie, aménagement de bourgs, étude utilité sociale financés par l'Europe). Table ronde entre élus, porteurs privés et professionnels de la concertation, CPIE, l'ARBAN, sur les clés d'une démarche participative.

Communication : Émission Ici Creuse autour de la participation citoyenne dans le cadre de la stratégie de l'Europe.

Création d'un comité de suivi en charge de l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie 2023-2027 pour finaliser son plan général de l'évaluation à mi-parcours à l'évaluation finale : définition des outils (base de données, enquêtes, entretiens), indicateurs stratégiques, analyse et préconisations.

Accompagnement de cinq nouveaux projets en cours d'émergence : projets d'économie

de proximité (chocolaterie, boulangerie), de lieu de convivialité, habitat adapté au vieillissen- ment, aménagement et végétalisation de centre-bourg.

Accompagnement de cinq demandes d'aide à la Région : économie de proximité, activité de pleine nature et végétalisation de cours d'école.

Tournage d'une micro-capsule autour de la réhabilitation et de la réouverture de la boulangerie dans le centre-bourg d'Anzême, projet financé dans le cadre de la programmation 2023-2027.

Les chiffres clés de 2025

Budget
dépenses fonctionnement
97 000 €
dont charges de fonctionnement : coûts indirects, frais de missions et d'animation à la hauteur de 19 %
recettes fonctionnement
79 000 €

Les perspectives 2026

- Animation des comités de pilotage pour la définition de la stratégie du contrat de développement et de transitions 2026-2028 conventionné avec la région Nouvelle-Aquitaine.
- Lancement des projets en cours d'émergence.
- Mise en place du nouveau comité GAL : formation des nouveaux membres du collège public.
- Analyse et rapport de l'évaluation à mi-parcours de la gouvernance, de l'animation et de la stratégie de l'approche territoriale des Fonds UE 2023-2027.
- Mise en place et organisation des premiers entretiens sur site : « Un an après, où en est votre projet ? » entre membres du GAL et porteurs de projets.
- Tournage d'une nouvelle micro-capsule.



Direction de la petite enfance

Les services :

- Multi-accueil collectif et familial à Guéret
- Multi-accueil collectif à Saint-Vaury
- Micro-crèche à Saint-Fiel
- Relais Petite Enfance
- Lieu d'Accueil Enfants Parents

En 2025, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est devenue autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.



Animation au Relais Petite Enfance dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance

Les missions du service

La Direction Petite Enfance est chargée à la fois :

- d'organiser et de mettre en œuvre la politique Petite Enfance validée par le Conseil Communautaire, ainsi que de piloter et évaluer les contrats Petite Enfance ;
- d'assurer la promotion du service Petite Enfance sur le territoire communautaire ;
- de recenser les besoins de garde d'enfants de moins de 3 ans et les services aux familles sur le territoire ;

- d'informer et d'accompagner les familles dans la recherche des modes d'accueil ;
- de gérer directement le Multi-accueil à Guéret, le Multi-accueil familial, la Micro-crèche à Saint-Fiel, le Multi-accueil à Saint-Vaury, le Relais Petite Enfance du Grand Guéret et le Lieu d'Accueil Enfants-Parents ;
- de soutenir la qualité des modes d'accueil ;
- d'assurer un rôle d'Observatoire de la Petite Enfance.

Les actions phares de 2025

L'accueil des enfants et familles : Les 49 agents du service Petite Enfance ont accueillis 162 enfants au Multi-accueil collectif à Guéret (65 en accueil régulier et 97 en accueil occasionnel, 23 enfants au Multi-accueil familial, 23 enfants à la Micro-crèche à Saint-Fiel et 60 enfants au Multi-accueil collectif à Saint-Vaury). 290 enfants ont participé aux ateliers d'éveil réalisés par le RPE et 300 enfants de moins de 3 ans en cumulé ont bénéficié d'ateliers LAEP.

- 96 demandes de places en crèche ont été réceptionnées par la Coordinatrice Petite Enfance. Les deux commissions d'attribution ont accordé 54 places en accueil régulier.

- 43 demandes d'inscription en accueil occasionnel ont été réceptionnées par la coordinatrice AVIP.

- 63 demandes de places chez une assistante maternelle ont été réceptionnées par les animatrices du Relais Petite Enfance.

Les agents ont bénéficié de deux journées pédagogiques qui

ont eu pour objectif de réfléchir collectivement, améliorer les pratiques et renforcer la cohésion d'équipe.

Le service mutualisé référent santé accueil inclusif et santé environnementale (RSAI-RSE) s'est poursuivi en 2025 avec 46 interventions et un soutien à distance dans 14 établissements d'accueil du jeune enfant permettant ainsi de répondre à cette obligation réglementaire. 10 conventions ont été signées avec les gestionnaires des crèches hors agglomération.

Certification et ateliers Nesting : 3 agents du service Petite Enfance ont validé leur formation Nesting dispensée par WECF. Ils sont désormais certifiés et ont réalisé deux ateliers : l'un auprès des agents de la crèche de Guéret et l'autre auprès des assistantes maternelles. L'objectif est de sensibiliser les parents, futurs parents et professionnels petite enfance aux risques environnementaux avec des conseils pratiques pour réduire l'exposition aux polluants domestiques.

Lieu d'Accueil Enfants-Parents et actions de soutien à la parentalité : Le LAEP a accueilli plus de 100 familles depuis sa création. Plus de 300 passages d'enfants de moins de 3 ans sont recensés en 2025. Les 3 sessions hebdomadaires organisées dans 3 lieux différents (le local RPE, la ludothèque et la Bibliothèque Multimédia) ont pu être maintenues grâce au partenariat avec l'antenne locale de l'association Supermamans France. Il complète celui déjà mis en place avec l'association 123Parents, renforçant ainsi l'équipe d'accueillants.

En parallèle des actions de soutien à la parentalité ont été menées en collaboration avec la Cité Éducative qui a mis en place et financé des ateliers musicaux et de motricité pour les enfants de moins de 6 ans résidents du quartier politique de la ville. Sur la période de février à juin 2025, la coordinatrice LAEP a suivi une dizaine de familles sur ces ateliers enfants-parents organisés à l'école Jacques Prévert de Guéret en dehors du temps scolaire.

Les chiffres clés de 2025

Budget

dépenses fonctionnement
2 322 000 €

recettes fonctionnement
1 574 000 €

dépenses investissement
20 500 €

Ateliers d'éveil proposés par le RPE

178

Ateliers proposés par le LAEP

128

Enfants accueillis

268

soit :

162 au Multi-accueil collectif à Guéret (65 en accueil régulier et 97 en occasionnel)
23 au Multi-accueil familial (22 en accueil régulier et 1 en occasionnel)
23 à la Micro-crèche à Saint-Fiel (16 en accueil régulier et 7 en accueil occasionnel)
60 au Multi-accueil collectif à Saint-Vaury (50 en accueil régulier et 10 en occasionnel)

Les perspectives 2026

- Réorganisation de la Direction de la Petite Enfance et des ETP de direction des crèches.
- Travail sur la conformité des crèches au référentiel bâtimentaire national.
- Création du guichet unique au sein du RPE.
- Expérimentation du LAEP hors Guéret.
- Élaboration du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.
- Suivi des projets de création de MAM à Guéret et Micro-crèche privée à Saint-Sulpice-le-Guérois.



Direction de la lecture publique

Les services :

- Bibliothèque Multimédia
- Réseau de lecture publique

2025 fut une année marquée par la mise en œuvre d'actions inscrites dans le projet d'établissement validé en 2024, touchant notamment à :

- la communication, avec la création d'une newsletter mensuelle ;
- la programmation, avec l'introduction de nouvelles propositions (formes) comme le concert dessiné ;
- l'animation à la BM avec l'instauration d'un atelier dessin baptisé « Lab'bd » animé par un étudiant usager ;
- la mise en place de partenariats, notamment avec la Quincaillerie, pour la création d'un fonds documentaire dédié aux questions « de transitions », ainsi que le renforcement de collaborations existantes, comme celle menée avec la FOL 23, afin de mettre l'accent sur la vulgarisation scientifique et l'éducation populaire ;
- l'instauration d'un comité d'usagers qui participe à la vie de la bibliothèque ;
- l'assouplissement du règlement intérieur visant à désacraliser le lieu et faire évoluer les pratiques.



Exposition "SE TORNO - Pasolini assassiné" d'Ernest Pignon-Ernest, dans le cadre des 20es Rencontres de Chaminadour

Les missions du service

- Développer la lecture publique et l'action culturelle sur le territoire afin de contribuer à son rayonnement.
- Sensibiliser à la lecture et à la culture dès le plus jeune âge.
- Être un lieu de vie culturel, de loisirs, accessible à tous.
- Contribuer à la bonne information des individus et des citoyens.
- Favoriser la découverte, l'échange, le partage, la rencontre.
- Prendre en compte, dans les projets menés, le contexte local, historique, socio-culturel, etc.
- Travailler en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs afin de renforcer l'action et la diffusion culturelle sur le territoire.
- Palier la fracture sociale, culturelle et linguistique.

Les actions phares de 2025

Mise en place du comité d'usagers de la BM : instance de réflexion étant force de propositions et participant à la vie de la bibliothèque et à la mise en œuvre d'actions touchant aux collections et à la programmation culturelle.

La newsletter web de la BM : une publication mensuelle reprenant dans ses grandes lignes la programmation de la BM et de son réseau, et proposant un focus sur l'événement du mois.

Création d'une page Instagram dont la forme et le contenu sont en cours de refonte totale, l'objectif étant :
- d'attirer un public plus jeune,
- de donner à voir les coulisses et l'ambiance,

- de susciter la curiosité au travers de teasers visuels.

Mise en place d'une ouverture méridienne le mercredi accompagnée d'un aménagement du sas d'entrée équipé de deux mange-debout, autorisant la consommation sur place dans l'enceinte de la BM.

Mise en place du prêt illimité dans le cadre d'un assouplissement des règles de fonctionnement (RI) et dans un objectif de redynamisation de l'activité de prêt.

Partenariat avec la Quincaillerie autour de la création d'un fonds documentaire commun appelé « Malle à médias » axé sur des

thématiques environnementales, sociétales et technologiques abordant les enjeux et problématiques majeurs de notre temps.

Concert dessiné intitulé « Nina », une nouveauté dans l'offre de programmation. Axé autour d'un duo composé de Bruno Liance (illustrateur) et de Sivia Ribeiro Ferreira (saxophoniste), il a offert une approche immersive dans la vie et l'œuvre de Nina Simone.

Les chiffres clés de 2025

Budget		Nombre de documents et supports sur le réseau
dépenses fonctionnement	dépenses investissement	146 850 soit 106 000 livres, 13 694 CD, 9 516 DVD, 147 Blu-ray, 603 vinyles, 1 496 textes enregistrés, 15 374 périodiques
766 500 €	105 000 €	
recettes fonctionnement		Événements à la BM et sur le réseau
7 000 €		188 soit 25 expositions, 74 ateliers, 28 lectures, 21 spectacles, 2 concerts, 23 conférences, 15 rencontres-dédicaces

Les perspectives 2026

- **Dynamique de renforcement de performance organisationnelle en interne** :
- travail de fond sur l'articulation des secteurs, sur la valorisation des espaces et l'harmonisation de la signalétique ;
- réflexion de fond engagée sur l'amélioration de l'accueil > programme de formation sur l'accueil des publics difficiles à l'attention des agents d'accueil.
- **Consolidation du travail en réseau avec les bibliothèques du territoire** :
- renforcement de l'interaction entre les agents de la Bibliothèque Multimédia et les bénévoles du réseau > mise en œuvre de temps collectifs entre les professionnels et les bénévoles sur la gestion des collections, la programmation culturelle et la communication autour des événements ;
- accompagnement renforcé des bénévoles avec des temps de formation organisés (maîtrise des outils informatiques) par la coordinatrice.
- **Formation continue des agents** : mise en place d'un plan de formation dans le cadre des entretiens individuels de fin d'année répondant aux besoins et projets de service.
- **Programmation** : Travail en cours sur :
- l'offre, sa temporalité (calendrier saisonnier et rythme trimestriel), son volume (ajustements pour une meilleure efficacité et lisibilité) ;
- l'accentuation de son accompagnement ;
- l'affinement de la méthodologie de projet > mise en place de fiches projets (objectifs, livrables, échéanciers).
- **Communication** :
- simplification de la communication > objectifs d'efficacité et d'économie ;
- réaffirmation de la ligne éditoriale pour 2026.



Direction des services techniques

Les services :

- Eau potable / assainissement collectif / eaux pluviales
- GEMAPI
- SPANC
- Bureau d'études
- Transports publics

Après avoir mis en place un nouveau logiciel de gestion des usagers (facturation, suivi des interventions, préparation à la télérelève, etc.), le service poursuit son objectif d'optimisation avec la mise à jour du logiciel de supervision (surveillance des installations à distance), la mise aux normes des protocoles de communication (fin de la 2G) et la mise en œuvre du nouveau marché de prestations de services Eau & Assainissement (marché attribué à SAUR) basé sur la performance. Même si le service est toujours confronté aux difficultés pour renforcer les moyens humains nécessaires, les agents restent proactifs pour assurer une bonne qualité de service.



Station d'épuration de Guéret

Les missions du service

L'exploitation technique au quotidien des installations et ouvrages d'eau potable et d'assainissement.

L'accueil et la gestion administrative des abonnés et usagers du service (abonnements/résiliations, réclamations, etc.) ainsi que la facturation.

La programmation, la coordination et le suivi des interventions et prestations confiées à des tiers pour l'exécution des activités du service externalisées.

La mise en œuvre des moyens et actions nécessaires pour atteindre et respecter les obligations

réglementaires qui s'attachent aux compétences transférées, à savoir :

- garantir la qualité sanitaire de l'eau distribuée en tout point du réseau,
- obtenir des niveaux de rejets conformes en sortie des ouvrages d'assainissement.

En appui du Bureau d'études de la DST :

- chiffrer, programmer (PPI) et engager les marchés d'études et de travaux pour la pérennisation du patrimoine mis à disposition (notamment renouvellement de conduites) et pour les nouveaux équipements à créer (mise en conformité) ;
- contrôler et gérer la mise en service de nouveaux ouvrages / nouvelles installations.

Les actions phares de 2025

Début du déploiement des compteurs communicants sur le territoire de l'agglomération pour permettre la télérelève des index.

Réalisation de la 4^e campagne de suivi de la présence du chlorure de vinyle monomère (CVM) dans l'eau distribuée sur la base des résultats obtenus lors des dernières campagnes annuelles et vérification de l'efficacité des mesures correctives apportées (renouvellement de conduites PVC à Saint-Fiel, Saint-Éloi).

Poursuite de la surveillance de la qualité de l'eau distribuée, dans

le cadre d'auto-contrôles réalisés par les agents d'exploitation sur les secteurs jugés sensibles et par des prestations d'analyses confiées au laboratoire départemental d'Ajain.

Mise en place de systèmes de désinfection permettant d'améliorer la qualité bactériologique de l'eau sur Saint-Sulpice-le-Guérotois (réservoirs Fougères, Pierres Civières, Le bourg, Petite Ribière et répartiteur Banasat).

Remplacement des moyens de télécommunication ancienne génération 2G par la technologie 4G.

Mise en œuvre de la réforme des redevances de l'agence de l'eau avec nouvelles redevances basées sur la performance des réseaux « eau potable » et des systèmes « assainissement collectif ».

Participation active à la cellule préfectorale « Comité ressources en eau », surveillance renforcée de la distribution en eau potable, vérification hebdomadaire des captages, communication auprès des usagers, veille active par rapport aux niveaux d'alerte sécheresse.

Les chiffres clés de 2025

EAU POTABLE		ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
Budget		Budget	
dépenses fonctionnement	dépenses investissement	dépenses fonctionnement	dépenses investissement
4 048 000 €	1 867 000 €	1 598 000 €	1 298 000 €
recettes fonctionnement	recettes investissement	recettes fonctionnement	recettes investissement
4 748 000 €	190 000 €	2 667 000 €	256 000 €
Abonnés	Volumes facturés	Abonnés	Volumes facturés
13 643 en régie	1 175 815 m ³ en régie	8 420 en régie	767 350 m ³ en régie
1 352 en DSP Sainte-Feyre			

Les perspectives 2026

- Poursuite du déploiement des compteurs communicants sur le territoire de l'agglomération pour permettre la télérelève des index en 2027.
- Déploiement de « l'agence en ligne » pour permettre à chaque abonné d'avoir un accès à son compte.
- Optimisation du système de télégestion permettant de rapatrier et centraliser l'ensemble des données des automates et accessibilité en consultation aux prestataires autorisés.
- Poursuite de la distribution de récupérateurs d'eau de pluie lancée en 2025.
- Réalisation de la 5^e campagne de surveillance du chlorure de vinyle monomère (CVM) dans l'eau distribuée et vérification de l'efficacité des mesures correctives apportées.
- Mise en place de systèmes de désinfection permettant d'améliorer la qualité bactériologique de l'eau (2^e phase à Saint-Sulpice-le-Guérotois, Saint-Éloi bourg).
- Lancement des travaux pour la réalisation des équipements de la mise à l'équilibre calco-carbonique du captage du Roudeau (réseau Saint-Vaury bourg).
- Poursuite de la mise à jour réglementaire des différents diagnostics « eau potable » et « assainissement collectif et eaux pluviales urbaines ».
- Mise en place du marché « espaces verts » permettant un meilleur suivi de l'entretien des sites et notamment pouvoir continuer la remise en état des captages.
- Mise en place d'un nouveau marché pour la réalisation des branchements neufs eau et assainissement.

Dans la continuité des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques Creuse aval (2017-2021) et Gartempe amont (2018-2022), l'année 2025 s'inscrit comme une année charnière pour la mise en œuvre des nouveaux Accords de Territoires sur ces deux bassins. En effet, l'année 2025 a permis la conduite des actions indispensables à leur déploiement : signatures, déclarations d'intérêt général et élaboration des programmes d'actions (prospections de terrain, rencontres avec les riverains, etc.).



Enrochement des berges du ruisseau des Chers

Les missions du service

La mission du service « GEMAPI » concerne l'entretien et la restauration des cours d'eau présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération : la Creuse, la Gartempe et leurs affluents.

Les activités sont variées et consistent :

- au suivi des études préalables jusqu'à l'élaboration et la rédaction des contrats territoriaux ;
- à la consultation des entreprises (mise en place et suivi des marchés publics) ;
- à la réalisation des dossiers de demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Nouvelle-Aquitaine et Conseil Départemental de la Creuse) ;
- à la communication et aux relations avec l'ensemble des acteurs et usagers des cours d'eau ;
- aux visites et prospections de terrain ;
- aux contrôles et suivis de chantier.

Les actions phares de 2025

Accord de territoire Gartempe amont :

- Signature de l'Accord de Territoire (AT) 2025-2027 le 11 juin 2025 entre le coordinateur et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et signature le 30 octobre 2025 avec tous les maîtres d'ouvrage ;
- Déclaration d'Intérêt Général (DIG) global de l'AT : enquête publique du 23 juin au 23 juillet 2025 et arrêté préfectoral du 21 octobre 2025 ;
- Préparation pour les travaux d'effacement d'un chapelet d'étangs > DIG spécifique sans enquête publique et arrêté correspondant émis le 1^{er} décembre 2025.

Accord de territoire Creuse aval :

- Signature de l'AT 2025-2027 le 11 juin 2025 entre le coordinateur et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et signature le 30 octobre 2025 avec tous les maîtres d'ouvrage ;
- Déclaration d'Intérêt Général (DIG) global de l'AT > enquête publique du 19 mai au 7 juin 2025 et arrêté préfectoral du 29 août 2025 ;
- Réalisation des aménagements agricoles de la phase 1 (amont de Courtille).

Travaux sur le ruisseau des Chers :

- lancement des travaux de confortement de berges
- Printemps 2025 : déplacement des

réseaux au rond-point Pompidou (Orange, GRDF, électricité).
- À partir de la fin de l'été, confortement des berges de la rue Henri Rol-Tanguy et travaux sur le rond-point Pompidou (finalisation pour début 2026).

Suivi d'étiage :

Suivi mensuel du niveau d'eau dans le ruisseau de la Siauve pour compléter les suivis déjà réalisés par l'Office Français de la Biodiversité en période estivale, dans le cadre de la gestion et de la préservation de la ressource en eau en période de sécheresse.

Les chiffres clés de 2025

Budget		Aménagements agricoles
dépenses fonctionnement	recettes fonctionnement	11
246 000 €	175 000 €	
Montant de la taxe GEMAPI		Sites de restauration du ruisseau des Chers
135 000 €		2

Les perspectives 2026

Accords de territoire :

- Mise en œuvre des phases 1 et 2 des AT Creuse aval et Gartempe amont (dont l'effacement du chapelet d'étangs).
- Préparation des futurs travaux de la phase 3 des deux AT (prospections terrain, rencontres avec les riverains).

Autres actions :

- Finalisation de la restauration des berges du ruisseau des Chers à Guéret.
- Étude sur d'autres portions du ruisseau des Chers.
- Renouvellement du marché de travaux en rivières.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure en permanence le contrôle des dispositifs. Il effectue également le suivi des ventes immobilières pour inciter les acquéreurs d'immeubles à réaliser les travaux de réhabilitations lorsque l'obligation de remise aux normes était notifiée dans l'acte de vente.



Exemple de toilettes sèches

Les missions du service

Contrôle des installations existantes

- Vérifier l'existence d'une installation, son bon fonctionnement et son entretien.
- Évaluer les dangers pour la santé des personnes, les risques avérés de pollution de l'environnement et l'éventuelle non-conformité de chaque installation.

Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter

- contrôle de conception et de bonne implantation des projets, afin de vérifier :
 - l'adaptation de l'installation au type d'usage, aux caractéristiques du terrain et à l'immeuble desservi ;
 - la conformité de l'installation envisagée au regard de la réglementation en vigueur.
- contrôle de la bonne exécution des travaux avant remblaiement, afin :
 - d'identifier, de localiser et de caractériser les dispositifs constituant l'installation ;
 - de vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur.

Les actions phares de 2025

Contrôle des installations :

- 91 contrôles de conception d'installations neuves ou à réhabiliter ;
- 87 contrôles de bonne exécution des travaux avant remblaiement (dont 2 contrôles effectués pour des campings avec microstations de 80 et 195 équivalents-habitants) ;
- 139 contrôles de bon fonctionnement préalables à des ventes immobilières ;
- 9 contrôles « diagnostics » ;
- 9 contre-visites ;
- 68 visites de conseils auprès des usagers.

Suivi des ventes immobilières :

En cas de non-conformité d'un dispositif d'assainissement non collectif lors d'une vente immobilière, l'acquéreur doit faire procéder aux travaux de mise en conformité de ce dernier dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente. Afin d'inciter les propriétaires à réaliser les réhabilitations, la collectivité facture une pénalité financière, comme le permet l'article L.1331-8 du Code de la Santé Publique (288 € en 2025, renouvelée annuellement jusqu'à délivrance d'une attestation de conformité des travaux).

Pour 2025, 290 pénalités financières ont été facturées.

Veille technique et réglementaire pour assurer une cohérence entre ses actions et les évolutions perpétuelles du contexte juridique.

Les chiffres clés de 2025

Budget	
dépenses fonctionnement	dépenses investissement
73 000 €	3 400 €
recettes fonctionnement	
117 000 €	

Nombre de dispositifs contrôlés depuis la création
5 531

Nombre d'installations conformes ou satisfaisantes
39 %

Les perspectives 2026

L'objectif pour l'année 2026, en plus de la réalisation des contrôles obligatoires, est de continuer le suivi des ventes immobilières et d'inciter les acquéreurs d'habitations à réaliser les travaux réglementaires quand cela s'avère nécessaire.

Le bureau d'études se distingue par une forte polyvalence, intervenant sur l'ensemble des domaines techniques de la collectivité : projets de voirie, opérations de construction ou de réhabilitation de bâtiments, ainsi que travaux liés à l'eau potable et à l'assainissement. L'activité reste particulièrement soutenue. Pour répondre efficacement à cette charge importante, le service est toujours à la recherche de techniciens ou dessinateurs-projeteurs, plus spécialisés sur l'eau potable, l'assainissement ou la voirie et les réseaux divers. Durant 2025, de nombreux projets ont été menés, avec la poursuite des aménagements de voirie et de la continuité piétonne sécurisée, la sécurisation et la restructuration des accès au Parc Animalier, la mise en place d'un éclairage public à énergie solaire, ainsi que plusieurs opérations structurantes pour l'eau potable ou l'assainissement. Ces réalisations témoignent du dynamisme du service et de la diversité des missions assurées au quotidien.



Travaux de renouvellement de réseau d'eau potable – Rue de la petite Neuville à Montaigut-le-Blanc

Les missions du service

Le bureau d'études intervient sur l'ensemble des projets portés par l'Agglomération du Grand Guéret. **Sa mission principale est la maîtrise d'œuvre interne** : conception, préparation des dossiers, mises en concurrence, suivi technique et financier des travaux. Ses compétences couvrent la voirie et les réseaux divers, les bâtiments, les infrastructures, ainsi que le renouvellement et l'amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Le service assure aussi le suivi des maîtrises d'œuvre externes (cabinets d'études, architectes) **et représente le maître d'ouvrage pour garantir la qualité et la conformité des projets**. Il gère les aspects réglementaires liés aux DT/DICT et délivre les accords techniques sur les voiries communautaires. Transversal aux autres services, **le bureau d'études développe et alimente le SIG communautaire**, permettant la collecte, l'analyse et la mise à disposition de nombreuses données cartographiques. **Il a également la charge de la gestion énergétique des bâtiments et des installations techniques**, notamment celles des régies eau et assainissement.

Les actions phares de 2025

Aménagement trottoirs rue Henri Rol-Tanguy, en prolongement de la rue Roger Magnard réhabilitée précédemment : continuité piétonne et installation de traversées piétonnières.

Construction d'une Aire de Grand Passage : mise en place de bornes et points de raccordement en eau potable et électricité, et réalisation d'une aire de dépotage pour l'assainissement.

Reprise de la voie du Parc Animalier (2^e phase) dans l'objectif d'améliorer l'accès au site : des travaux de réfection ont été réalisés sur la section de voirie utilisée pour la sortie

des visiteurs, longue de 1,89 km.

Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement avenue du Poitou à Guéret : 1 330 mètres de canalisation en fonte DN150 ont été renouvelés et 1 100 mètres de branchements d'abonnés ont été repris. Cette opération vise à fiabiliser la distribution d'eau potable et à réduire les pertes en réseau.

Concernant l'assainissement, 410 mètres de réseau ont été renouvelés en grès, avec la reprise de 400 mètres de branchements. L'utilisation du grès garantit une plus longue pérennité des ouvrages. Ces travaux

permettent une meilleure gestion des eaux usées et une réduction des risques d'infiltration ou de débordement.

Étude diagnostique du réseau d'assainissement de Guéret afin de mieux connaître l'état du réseau, d'identifier les intrusions d'eaux claires parasites, et de planifier les travaux de mise en conformité.

Renouvellement du réseau d'eau potable à Faucoutance à Saint-Éloi en réponse à la détection de chlorure de vinyle monomère (CVM) dans l'eau distribuée, substance classée comme cancérigène.

Les chiffres clés de 2025

Budget	Nouvelles opérations
dépenses investissement	70
4 600 000 €	
soit 1,3 M€ consacrés aux projets de bâtiments, aux opérations de voirie et aux aménagements dans les zones d'activités industrielles,	
1,4 M€ dédiés au renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement,	
1,9 M€ affectés aux projets structurants liés à la production, au traitement et au transport de l'eau potable et de l'assainissement.	

Les perspectives 2026

Parmi les actions majeures prévues en 2026, la réhabilitation du Pôle Domotique en Maison de Santé constitue un enjeu central, poursuivant l'objectif d'offrir un cadre adapté aux professionnels de santé et de consolider l'offre de soins de proximité. Le programme inclut également la mise en œuvre d'une gestion technique du bâtiment de la Bibliothèque Multimédia permettant une gestion technique centralisée et performante des équipements, dans un souci d'efficacité énergétique et de maîtrise des consommations.

La modernisation des infrastructures de mobilité se poursuivra avec l'aménagement de l'avenue René Cassin, visant à améliorer les circulations, sécuriser les déplacements et valoriser cet axe structurant. Dans le même esprit, une intervention est prévue sur la piste de l'aérodrome, afin d'assurer la pérennité

et la conformité des installations, indispensables au maintien des activités aéronautiques et à leur développement futur.

En matière d'eau et d'environnement, la création du bassin de gestion des eaux pluviales dans le parc industriel du Cher du Cerisier permettra de renforcer la protection contre les ruissellements, d'améliorer la gestion hydraulique du secteur et de sécuriser les aménagements voisins.

Enfin, la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des locaux du Parc Animalier viendra compléter l'ensemble de ces projets, en permettant de revoir l'organisation des bâtiments existants et d'un cadre de travail fonctionnel, conforme aux besoins opérationnels et adapté aux activités du site.

À la suite de l'étude d'optimisation du réseau, l'année 2025 a été consacrée à une mission clé : évaluer les modes de gestion envisageables et formuler une recommandation structurante pour l'avenir des transports urbains et à la demande sur le territoire de l'Agglo du Grand Guéret.



Les missions du service

Gestion du service Transport :

- Réseau urbain de l'Agglo,
- Réseau de transport à la demande sur le territoire de l'Agglo,
- Réseau de transport scolaire.

Expertise pour l'amélioration globale de l'offre de transport :

- Coordonner et superviser le bon fonctionnement du réseau de transport,
- Proposer des améliorations du service (urbain, TAD et scolaire),
- Mettre en place des enquêtes de fréquentation, de contrôles.

Superviser la gestion comptable du service :

- Contrôler les factures,
- Contrôler l'exécution du service effectué par notre prestataire,
- Suivre le Versement Mobilité,
- Préparer le budget annuel,
- Monter des dossiers de subventions.

Les actions phares de 2025

Pilotage de l'étude stratégique sur le choix du mode de gestion des transports urbains et à la demande, aboutissant à la décision d'un passage en exploitation directe par la Régie « Grand Guéret Mobilité ».

Renouvellement et attribution des marchés de transport scolaire 2025-2029 à trois prestataires, garantissant une organisation optimisée et une continuité de service.

Conduite des travaux de réaménagement de la gare SNCF de Guéret afin d'en faire un espace d'échanges intermodal structurant pour la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agglomération du Grand Guéret, en collaboration avec la Ville de Guéret.

Les chiffres clés de 2025

Budget		Fréquentation service régulier urbain	Fréquentation service régulier transport scolaire
dépenses fonctionnement	dépenses d'investissement	66 000 montées	470 inscriptions
1 591 000 €	303 600 €		année scolaire 2024 - 2025
recettes fonctionnement		Fréquentation Transport à la demande	
2 287 000 €		12 600 personnes	

Les perspectives 2026

Assurer en 2026 la mise en œuvre opérationnelle des objectifs issus de l'étude d'optimisation du réseau, afin de renforcer l'unification de l'image du réseau et de garantir une qualité de service maîtrisée et pleinement cohérente sur l'ensemble du dispositif de transport.

A photograph of a person wearing a helmet and a backpack, sitting on a large, smooth, grey rock. A black mountain bike is leaning against the rock. The background shows a dense forest of green trees under a blue sky with white clouds. The image is partially covered by a green circular graphic on the right side.

Direction du développement économique et touristique

Les services :

- Développement économique et touristique
- Sports Nature
- Parc Animalier des Monts de Guéret « Les Loups de Chabrières »
- Piscine

L'année 2025 a confirmé la dynamique engagée les années précédentes en faveur du développement économique du territoire. Celle-ci s'est traduite par un soutien renforcé aux entreprises locales, l'accueil de nouvelles structures dans nos pépinières et la commercialisation de terrains en zones d'activités. Parallèlement, l'Agglo a participé à la mise en œuvre du dispositif « Territoire d'Industrie » aux côtés des EPCI creusois, de l'État et de la Région Nouvelle-Aquitaine, et a signé une convention avec la CCI de la Creuse pour la création du pôle entrepreneurial « Grand Guéret Entreprendre ».

**Les RDV
du dév éco**

Temps d'information et d'échanges sur l'activité économique au profit des entreprises du Grand Guéret

Jeudi 26 juin 2025
de 8h30 à 14h30

**Pôle développement
économique et touristique**
29 route de Courtille 23000 Guéret

Ecologie industrielle territoriale

**Atelier de création de synergies
inter-entreprises**

**Webinaire préparatoire et incontournable
le 24 juin 2025 à 11h**
**"30 minutes pour changer votre regard
sur vos ressources locales"**

Pour tout renseignement, contactez-nous.
Inscription et validation :
Tél. 05 87 63 00 07 - 06 66 27 69 60
developpement.eco@agglo-grandgueret.fr

ADOME

CCI CREUSE

**L'Agglo
Grand Guéret
Communauté**

Les missions du service

Favoriser/Accompagner la création et le développement des entreprises.

Valoriser et dynamiser la commercialisation des parcelles situées dans les zones d'activités communautaires.

Mettre en place une veille active sur l'immobilier d'entreprises afin d'orienter efficacement les porteurs de projets vers les opportunités disponibles.

Renforcer l'animation du territoire et encourager une coopération fluide entre l'ensemble des acteurs de l'action économique locale et régionale.

Les actions phares de 2025

Rendez-vous du Dév Éco : Trois petits déjeuners ont été organisés en 2025

Soutien aux entreprises : 13 entreprises ont été soutenues financièrement par l'Agglo dans le cadre de son règlement d'intervention pour un montant total de 33 693 €

Vente de parcelles : l'Agglo a vendu 3 parcelles en zone d'activités pour un montant de 154 105 € et ainsi qu'un bien immobilier en zone d'activités pour un montant de 115 000 €.

Les chiffres clés de 2025

Budget		
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
dépenses fonctionnement	dépenses investissement	dépenses fonctionnement
269 000 €	18 700 €	269 500 €
		dont 247 500 € de subvention à l'Office de Tourisme du Grand Guéret
recettes fonctionnement		recettes taxe de séjour
68 000 €		68 000 €

Les perspectives 2026

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité des actions engagées. Le choix du lieu d'implantation du service développement économique et touristique et la continuité ou la reconfiguration du plan stratégique économique et touristique seront au cœur des débats des nouveaux élus.

En 2025, le service Sports Nature a créé de nouveaux ateliers au Parc Aventure de Chabrières à l'attention des plus jeunes. De plus, la moitié des parcours a été équipée d'un nouveau système de ligne de vie continue qui a été très apprécié des utilisateurs.

L'équipe entretient toujours 12 circuits trails, 30 circuits de randonnée et 39 circuits VTT.



© A. OVERTON - OT du Grand Guéret

Les missions du service

Coordonner les activités de pleine nature sur le territoire.

Gérer le Parc Aventure de Chabrières.

Entretien des sites et itinéraires de pratique des sports nature.

Accompagner, grâce à un partenariat financier et technique, l'organisation de manifestations sportives de pleine nature sur le territoire.

Les actions phares de 2025

Création d'un nouveau parcours enfant au Parc Aventure de Chabrières.

Passage en ligne de vie continue du Parc Aventure.

Les chiffres clés de 2025

Budget			Entrées au Parc Aventure
dépenses fonctionnement	dépenses investissement	subventions aux actions sports nature	
143 800 €	3 600 €	58 000 €	3 150
recettes fonctionnement			
44 000 €			

Les perspectives 2026

En 2026, le service Sports Nature va continuer l'entretien et le balisage des circuits du territoire.

Un Espace Gravel viendra compléter le site VTT et la convention de partenariat avec la FFC sera renouvelée.

Les Monts de Guéret accueilleront les assises nationales VTT en octobre.

Le circuit XCO de Chabrières devrait obtenir le label FFC 'Stade VTT'.

Enfin, tout le Parc Aventure de Chabrières sera équipé d'un système de ligne de vie continue et de nouveaux ateliers seront mis en place pour rendre cet équipement toujours plus attractif.

Si l'année 2025 a connu un recul de la fréquentation du Parc Animalier, elle a également été marquée par la poursuite d'investissements structurants destinés à conforter son attractivité et son développement. Les travaux de sécurisation ont été finalisés sur la clôture extérieure et se sont accompagnés de la rénovation d'une nouvelle partie des barrières visiteurs. Le parc a par ailleurs bénéficié de la réfection complète de la volière dans l'enclos habité et du réaménagement intégral de sa boutique. Enfin,une remasterisation de plusieurs meutes de loups a été effectuée et de nouveaux animaux ont été accueillis pour relancer la dynamique de reproduction des espèces hébergées.



Les missions du service

Une vocation d'information et de formation

Outre la découverte de cet animal mystérieux et fascinant qu'est le loup, le Parc est aussi destiné à le faire mieux connaître. Que ce soit par le parcours découverte et ses points d'arrêt expliqués, grâce au partage de la passion des soigneurs en visite guidée ou au travers de l'espace muséographique, l'objectif est de dépasser les croyances et les préjugés et d'améliorer la connaissance de l'animal. Plus qu'une découverte, c'est donc un voyage complet au pays et en l'honneur du loup.

Les actions phares de 2025

Contrôle sécurité positif.

Remasterisation de plusieurs meutes de loups et accueil de nouveaux animaux.

Réfection de la volière dans l'enclos habité terminée.

Mise en place de la 1^{ère} soirée "Hallouuuween".

Augmentation du panier moyen à la boutique.

Réorganisation de la récupération et tri des fournisseurs des produits invendus : baisse des déchets et amélioration des conditions de travail des agents.

Les chiffres clés de 2025

Budget	
dépenses fonctionnement	dépenses investissement
573 000 €	158 000 €
recettes fonctionnement	
516 500 €	

Fréquentation
36 858 visiteurs
Nombre d'animaux
100

Les perspectives 2026

- Mise en place de l'animation « Soigneur d'un jour ».
- Mise en place des journées « Anniversaires ».
- Réorganisation du fonctionnement du Parc Animalier : jours et horaires d'ouverture modifiés.
- Réorganisation des visites guidées et des nourrissages pour juillet et août.
- Remasterisation de l'animation « Nocturne ».
- Réalisation une nouvelle journée thématique au printemps.

L'année écoulée a été très positive. La réouverture de l'établissement avec une équipe entièrement renouvelée a permis à près de 50 000 usagers de retrouver le chemin de la piscine. De nombreuses activités ont été proposée avec notamment l'aquabike et l'aquajog qui ont été les plus plébiscitées. Les scolaires et les clubs ont repris le cours normal de leurs activités.

L'équipement vétuste aura connu quelques arrêts techniques dus à des problématiques au niveau du traitement de l'air et du traitement de l'eau.

Le marché global de performance pour la réalisation du futur centre aquatique a été attribué à l'entreprise générale DUMEZ Auvergne. La future piscine proposera un bassin sportif de 25 m avec six couloirs et un bassin ludique et d'apprentissage de 225 m². Une aire de jeu extérieure et un toboggan de plus de 40 m de long viendront agrémenter la nouvelle offre de baignade.



Les missions du service

Les principales missions du service sont :

- l'apprentissage de la natation dans le cadre scolaire,
- l'apprentissage de la natation pour le grand public,
- l'encadrement d'activités aquatiques tournées vers la santé et le bien-être,
- la surveillance des bassins,
- l'accueil des associations sportives conventionnées.

Les actions phares de 2025

La mise en place des cours d'aquagym dans une optique de santé et de bien-être.

La mise en place de leçons semi-collective pour permettre aux non-nageurs d'acquérir les bases de la nage.

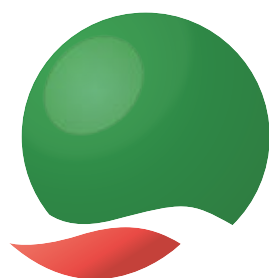
La réouverture de l'équipement aux scolaires après 4 ans sans piscine pour permettre à tous les enfants scolarisés d'acquérir les bases du savoir nager.

Les chiffres clés de 2025

Budget		Entrées scolaires	Séances aquagym
dépenses fonctionnement	dépenses investissement	1 660 enfants	12 par semaine
586 000 €	281 000 €		
recettes fonctionnement	recettes investissement	Diplômes de natation	Séances d'apprentis- sage pédagogique
245 000 €	327 000 €	400	13 par semaine

Les perspectives 2026

- Mise en place de trois évènements grand public.
- Formation d'un nouvel apprenti.
- Démarrage des travaux du nouveau centre aquatique.



L'Agglo

Grand Guéret
Communauté

9 avenue Charles de Gaulle - BP 302
23006 GUERET Cedex
Tel. 05 55 41 04 48
direction.generale@agglo-grandgueret.fr
www.agglo-grandgueret.fr